



## AVIS D'APPEL D'OFFRES

### DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ

La Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour l'entretien général et le service à la clientèle du centre communautaire Robert-Côté pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 janvier 2023.

#### **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les documents de soumission seront disponibles par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sur le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en payant les coûts prévus à compter du **7 janvier 2020**.

#### **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Toute soumission doit être faite sur la formule de soumission fournie avec le devis et être accompagnée d'une garantie de soumission émise au nom de la Ville d'un montant de cinq mille dollars (5 000 \$). Cette garantie de soumission doit être sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution.

#### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Les soumissions doivent être reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, avant le **mardi 28 janvier 2020, 11 h**. Les soumissions doivent être cachetées et porter la mention « **Soumission – Entretien général et service à la clientèle du centre communautaire Robert-Côté** ». L'ouverture des soumissions sera faite publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite.

La Ville de Saint-Pascal se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. De plus, elle se dégage de toute responsabilité quant aux frais assumés par les soumissionnaires pour la préparation de leur soumission.

Donné à Ville de Saint-Pascal, le 19 décembre 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA